

Paris le 02/04/2014

La Fédération SUD Santé Sociaux suspend sa participation au Haut Conseil des Professions Paramédicales.

A l'heure où l'intitulé « Santé » disparaît du ministère de Marisol Touraine au lendemain de l'allocution du Président de la République qui proclamait « appliquer *"un pacte de solidarité dont le deuxième "pilier", après l'éducation, sera la sécurité sociale avec la priorité donnée à la santé"* » la fédération SUD Santé Sociaux s'interroge sur le signe donné par le gouvernement à travers cette disparition.

La fédération SUD Santé Sociaux demande des actes vis-à-vis des Ordres professionnels.

Depuis des mois, le ministère garde au secret le rapport de la député Annie Le Houérou sur l'Ordre Infirmier, n'en laissant filtrer que de brèves allusions.

A plusieurs reprises, que ce soit le cabinet de l'ex ministre de la santé en la personne de Mme Eve Parier ou la Direction Générale de l'Offre de Soins en la personne de M Crémieux, le ministère affirme qu'il va prochainement légiférer pour rendre facultatif l'adhésion aux ordres paramédicaux. Or les actes du ministère prouvent exactement le contraire en publant un arrêté le 10-mars-2014-, faisant obligation aux Infirmiers Sapeurs-Pompiers de disposer d'un numéro d'ordre OU d'un numéro RPPS qui constraint les ISP à adhérer à l'Ordre et d'un autre côté organise des élections à l'ordre le 3 avril.

Dans ces conditions la Fédération SUD Santé Sociaux annonce la suspension de sa participation au HCPP et appelle les autres organisations à en faire de même tant que la ministre de la « santé » n'aura pas reçu l'intersyndicale CFDT, CFTC, CGT, FO, SNICS-FSU, SUD, UNSA.

Avec les autres organisations nous réitérons notre demande de rendez-vous à la Ministre et lui demandons d'exprimer clairement ses intentions sur l'avenir de l'ordre accompagnées d'actes concordants.

Pour la fédération SUD Santé Sociaux

Jean Vignes

Secrétaire Général Adjoint

